



GDSA21 : Adhésion, Abonnements et Assurances

Année
2023

DONNEES RELATIVES A L'APICULTEUR ET SON CHEPTEL

NOM Prénom :		Tél :
NAPI :	Nombre de ruches (Cerfa 13995*05) :	Mail :
Adresse complète :		

ADHESION (voir les conditions particulières ci-après)

Cotisation annuelle au GDSA 21	→	15,00 €
Adhésion OBLIGATOIRE à la Section Apicole du GDS Bourgogne Franche-Comté	de 1 à 499 ruches	0,20 € xnbre de ruches → €
	500 ruches ou plus	Plafonnée à 100 € → €

ABONNEMENT (voir les conditions particulières ci-après)

Abonnement à la revue « La Santé de l'Abeille »	20 € →	€
---	--------	---

ASSURANCES (les garanties des différentes options d'assurance et franchises sont détaillées ci-après)

Option 1	0,06 € par ruche dès la 1 ^{ère} ruche.	0,06 € x nbre de ruches →	€
Option 3	0,88 € par ruche dès la 1 ^{ère} ruche.	0,88 € x nbre de ruches →	€
Option 4	1,90 € par ruche dès la 1 ^{ère} ruche.	1,90 € x nbre de ruches →	€

Règlement par Chèque à l'ordre de « GDSA 21 » ou par virement bancaire
IBAN FR7610278025800002033780153 - BIC CMCIFR2A

Total à payer	€
----------------------	---

CONDITIONS PARTICULIERES

Pour l'enregistrement de votre adhésion, joindre obligatoirement le récépissé de déclaration de ruches - Cerfa 13995*04. Les Cotisations GDSA21 et Section Apicole sont obligatoires pour souscrire une assurance, pour s'abonner à « La Santé de l'Abeille » ou pour commander des médicaments (pour les médicaments, le formulaire sera disponible en janvier 2023).

Nouveauté depuis 2021 : Dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire, le GDSA21 adhère à la Section Apicole du Groupement de Défense Sanitaire Multi-Espèces de la région Bourgogne/Franche-Comté (1 rue des Coulots - 21110 BRETENIERE). Cette entité est l'Organisme à Vocation Sanitaire de la région reconnu par les autorités réglementaires. L'adhésion à la Section Apicole permet au GDSA21 et à ses adhérents d'être intégrés dans les actions sanitaires apicoles régionales et nationales, notamment celles relatives à la lutte contre la varroose et le frelon asiatique. La cotisation est uniforme pour tous les départements de Bourgogne/Franche-Comté et égale à 0,20 € par ruche, plafonnée à 100€ pour les apiculteurs ayant 500 ruches ou plus.

Abonnement : Le montant de l'abonnement à la revue « La Santé de l'Abeille » correspond aux six numéros de l'année civile. En cas d'abonnement tardif, les numéros déjà parus ne sont plus distribuables.

Assurances : Pour les nouveaux adhérents et les changements d'option, un délai de deux semaines, à compter de la réception de la demande, est nécessaire pour enregistrer les demandes auprès de l'assureur.

Garanties des différentes options d'assurance et franchises :

<p>Option 1 = Responsabilité Civile + Protection Juridique.</p> <p>Option 3 = Option 1 + Incendie, Vol et détériorations, Transport (sauf aérien).</p> <p>Option 4 = Option 3 + Mortalité par pesticides ou maladies infectieuses (sauf varroase).</p>	<p>Base d'indemnisation :</p> <p>Ruche et miel = 38,00 €, Colonie (en cas de mortalité) = 38,00 €.</p> <p>Pour le vol de ruche : franchise 10% du préjudice (15,20 € mini et 152 € maxi).</p>
---	--

Ce document ainsi que votre règlement doivent être envoyés avant fin décembre 2022 à l'adresse suivante :
Mme Jacqueline PERRONNEAU secrétariat GDSA21 - 67 av. de la Gare - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN



Le GDSA21 s'engage à sécuriser, à ne pas divulguer ni transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient. Vous disposez par ailleurs d'un droit de rectification et d'un droit à l'oubli en vous adressant au secrétariat du GDSA21 (secretariat.gdsa@free.fr).

